

Collez ici  
une photo  
récente

## BULLETIN D'INSCRIPTION

THEME DE LA FORMATION : Sessions Intensives de préparation au DSCG (août à octobre 2017)

### Stagiaire

Madame  Monsieur NOM ..... Prénom .....

Adresse .....

Code Postal ..... Ville .....

N° Sécurité Sociale ..... / ..... / ..... date de naissance \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

Ligne directe ..... Courriel (obligatoire) .....

Catégorie socio professionnelle  Salarié Fonction occupée .....

Demandeur d'emploi

Étudiant en poursuite d'études

UE sélectionnée(s)  UE 1 - Gestion juridique, fiscale et sociale : ..... € } Total : ..... € (Voir détail des tarifs en page 2 de la  
 UE 4 - Comptabilité et audit : ..... € } plaquette de présentation)

### Entreprise du stagiaire

RAISON SOCIALE .....

N° Siret ..... (14 chiffres) Code NAF/APE .....

N° TVA intracommunautaire .....

Secteur d'activité .....

Nombre de salariés .....

Adresse .....

Code Postal ..... Ville .....

Responsable formation  Madame  Monsieur NOM ..... Prénom .....

Téléphone ..... Courriel .....

### Organisme paritaire (faire la demande de prise en charge avant début de la formation)

NOM .....

Adresse .....

Code Postal ..... Ville .....

Contact  Madame  Monsieur NOM ..... Prénom .....

Téléphone ..... Courriel .....

## PIECES A JOINDRE IMPERATIVEMENT A VOTRE DOSSIER D'INSCRIPTION

- ✓ Une **photo d'identité** récente collée sur le dossier
- ✓ Le **contrat** ou la **convention de formation** complété et **signé** :
  - contrat de formation : en cas de financement individuel de la formation par le stagiaire
  - **ou** convention de formation : en cas de prise en charge par l'entreprise dans le cadre de la formation professionnelle continue
- ✓ La copie recto-verso d'une **pièce d'identité** en cours de validité
- ✓ Un **chèque** libellé à l'ordre de « Madame l'agent comptable de l'Université de Rennes 1 - IRPEC » ou autre mode de paiement à préciser : .....

Je soussigné(e) reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'IRPEC et de la plaquette correspondant à la formation choisie.

Fait à : ..... le : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ signature :

### Attention :

- L'inscription n'est validée qu'après remise du dossier d'inscription **complet**.
- **Date limite** de dépôt des dossiers : **vendredi 7 juillet 2017**

Université de Rennes 1 - IGR-IAE RENNES / IRPEC – 11 rue Jean Macé – CS 70803 – 35708 RENNES Cedex 7

Tél : 02.23.23.77.99 – Mail : nicole.sineux@univ-rennes1.fr – Site Internet : www.igr.univ-rennes1.fr

L'IRPEC est un département de l'IGR-IAE Rennes (Université de Rennes 1) - Organisme de formation déclaré auprès de la Préfecture de Région Bretagne sous le numéro 53 35 P0024 35 - Siret 19 350 936 100 195 – Code NAF 8542 Z

## CONTRAT DE FORMATION

à compléter en cas de financement individuel de la formation par le stagiaire

### Entre les soussignés :

IRPEC - IGR-IAE RENNES  
11 RUE JEAN MACE - CS 70803  
35708 RENNES CEDEX 7  
N° de déclaration d'activité : 53 35 P0024 35

### Et : (nom et coordonnées du stagiaire contractant)

Mme  M. Nom : ..... Prénom : .....  
Adresse : .....  
CP : ..... Ville : .....

### Article 1 : Objet du contrat - Inscription en formation :

Intitulé	Sessions Intensives de préparation au DSCG	Nature	Action d'acquisition, d'entretien ou de perfectionnement des connaissances
Modalités	Formation en présentiel	Nom du stagiaire	<i>Cf. le contractant</i>
Sanction	Examen national du DSCG	Effectif prévisionnel	30
Lieu	IGR-IAE Rennes	Date	Du .. août au .. octobre 2017
Coût global	..... euros	Durée	..... heures
Intervenants	Maîtres de conférence de l'IGR-IAE Rennes et Professionnels (inspecteur des finances publiques, experts comptables et commissaires aux comptes, substitut général à la Cour d'appel de Rennes...)		

### Article 2 : Dispositions financières

En contrepartie de cette action de formation, le contractant s'acquittera des coûts suivants :

Frais de formation : coût HT (non assujetti TVA) = ..... euros

Cette somme est à payer à l'ordre de « Madame l'Agent Comptable de l'Université de Rennes 1 », soit par chèque soit par virement bancaire.

*Cas d'une prise en charge par un organisme* : En cas de prise en charge directe, par subrogation de paiement, du coût de la formation par un organisme (OPCA : Organisme Paritaire Collecteur Agréé...), cette convention fera l'objet d'un avenant, dès réception de l'accord de prise en charge émis par l'organisme. Dans ce cas, le contractant reste redevable du versement de la part non prise en charge par l'organisme financeur (notamment les montants qui ne seraient pas versés par l'organisme en raison d'absences du stagiaire).

### Article 3 : Résiliation de la formation

Le contractant peut résilier la convention : il en avertit l'IRPEC - IGR-IAE Rennes par lettre recommandée avec accusé de réception au moins 10 jours avant le début de la formation. La totalité des droits versés est alors remboursée.

Toute formation commencée est due en totalité.

### Article 4 : Annulation de la formation

En cas d'effectif insuffisant, l'IRPEC - IGR-IAE Rennes se réserve le droit d'annuler la formation ce qui entraîne le remboursement de la totalité des droits versés.

### Article 5 : Différends éventuels

Si une contestation ou un différend ne peut être réglé à l'amiable, le Tribunal de RENNES sera seul compétent pour régler le litige.

<p><i>Lu et approuvé, pour le Président de l'Université de Rennes 1 et par délégation, le Directeur de l'IGR-IAE Rennes</i></p> <p>A ....., le .....</p> <p>Cachet et signature :</p>	<p><i>Lu et approuvé, pour le contractant à titre individuel</i></p> <p>A ....., le .....</p> <p>Signature :</p>
---	--

## CONVENTION DE FORMATION

à compléter en cas de prise en charge par l'entreprise dans le cadre de la formation professionnelle continue

### Entre les soussignés :

IRPEC - IGR-IAE RENNES  
11 RUE JEAN MACE - CS 70803  
35708 RENNES CEDEX 7  
N° de déclaration d'activité : 53 35 P0024 35

### Et : (nom et coordonnées du contractant)

Raison Sociale : .....  
Adresse : .....  
CP : ..... Ville : .....  
N° SIRET : ..... (14 chiffres)  
N° TVA INTRACOMMUNAUTAIRE .....  
Code NAF/ APE : .....

### Article 1 : Objet du contrat - Inscription en formation :

Intitulé	Sessions Intensives de préparation au DSCG	Nature	Action d'acquisition, d'entretien ou de perfectionnement des connaissances
Modalités	Formation en présentiel	Date	Du ... août au ... octobre 2017
Sanction	Examen national du DSCG	Durée	..... heures
Lieu	IGR-IAE Rennes	Effectif prévisionnel	30
Coût global	..... euros	Nom du stagiaire	.....
Intervenants	Maîtres de conférence de l'IGR-IAE Rennes et Professionnels (inspecteur des finances publiques, experts comptables et commissaires aux comptes, substitut général à la Cour d'appel de Rennes...)		

### Article 2 : Dispositions financières

En contrepartie de cette action de formation, le contractant s'acquittera des coûts suivants :

Frais de formation : coût HT (non assujetti TVA) = ..... euros

Cette somme est à payer à l'ordre de « Madame l'Agent Comptable de l'Université de Rennes 1 », soit par chèque soit par virement bancaire.

*Cas d'une prise en charge par un organisme* : En cas de prise en charge directe, par subrogation de paiement, du coût de la formation par un organisme (OPCA : Organisme Paritaire Collecteur Agréé...), cette convention fera l'objet d'un avenant, dès réception de l'accord de prise en charge émis par l'organisme. Dans ce cas, le contractant reste redevable du versement de la part non prise en charge par l'organisme financeur (notamment les montants qui ne seraient pas versés par l'organisme en raison d'absences du stagiaire).

### Article 3 : Résiliation de la formation

Le contractant peut résilier la convention : il en avertit l'IRPEC - IGR-IAE de Rennes par lettre recommandée avec accusé de réception au moins 10 jours avant le début de la formation. La totalité des droits versés est alors remboursée.

Toute formation commencée est due en totalité.

### Article 4 : Annulation de la formation

En cas d'effectif insuffisant, l'IRPEC - IGR-IAE Rennes se réserve le droit d'annuler la formation ce qui entraîne le remboursement de la totalité des droits versés.

### Article 5 : Différends éventuels

Si une contestation ou un différend ne peut être réglé à l'amiable, le Tribunal de RENNES sera seul compétent pour régler le litige.

<p>Lu et approuvé, pour le <b>Président de l'Université de Rennes 1</b> et par délégation, le Directeur de l'IGR-IAE Rennes</p> <p>A ....., le .....</p> <p>Cachet et signature :</p>	<p>Lu et approuvé, pour l'<b>employeur</b></p> <p>A ....., le .....</p> <p>Cachet et signature :</p>	<p>Lu et approuvé, pour le <b>stagiaire</b></p> <p>A ....., le .....</p> <p>Signature :</p>
---	--	---